



IFA

☎ 04 22 07 00 58

@ auxi-ambulancier@ifvps.fr

🌐 <https://www.ifvps.fr/formation>

Université Toulon / La Garde
Campus la Garde
83130 LA GARDE

N° de déclaration d'activité 93.83.04918.83
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)



Public :

La formation est accessible aux personnes qui sont en possession :

- du permis de conduire B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité (plus de 3 ans ou 2 ans en cas de conduite accompagnée)
- d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route
- d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France
- d'un certificat de non contre-indication à l'exercice de la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...)

Nombre de participants :

- 10 minimum à 24 maximum

Durée : 91 heures

Tarif : 1100 € TTC

Financements :

- Personnel
- Pôle emploi
- OPCO

FORMACOD :

31815 - Transport sanitaire

Code ROME :

J1305 - Conduite de véhicules sanitaires

Auxiliaire ambulancier

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou est l'équipier de l'ambulancier, dans l'ambulance. L'auxiliaire ambulancier exerce au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire ou d'un établissement de santé (public ou privé)

Références réglementaires :

- Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

OBJECTIFS

La formation permet d'acquérir les compétences indispensables à la conduite de véhicules sanitaires légers ou d'être l'équipier de l'ambulancier, dans l'ambulance. Ces compétences sont rassemblées en 5 grands thèmes : Hygiène, Déontologie, Gestes de manutention, Règles du transport sanitaire, Gestes et soins d'urgence

La formation permet d'acquérir les capacités pour :

- Prévenir la transmission d'infection
- Respecter les règles et les valeurs de la profession
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques préventives de manutention
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Apprécier l'état clinique d'une personne
- Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient
- Transmettre les informations participant à la continuité des soins et à la gestion administrative du dossier



CONTENUS

Module 1 - 7h : Prévenir la transmission d'infection

- Les infections nosocomiales
- Prévention des infections
- Protocoles : définition, mise en œuvre
- Lavage de mains
- Mesures de protection individuelles
- Techniques de nettoyage et de désinfection des véhicules
- Utilisation des produits de nettoyage et de désinfection
- Protocoles mis en œuvre en cas d'exposition au sang

Module 2 - 2h : Respecter les règles et les valeurs de la profession

- Organisation du transport sanitaire dans le système de santé
- L'entreprise de transport sanitaire : législation sociale
- Règles professionnelles

Module 3 - 5h : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

- Droit des patients : charte du patient hospitalisé, Loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades
- Secret médical et professionnel
- Communication : écouter, rassurer, informer les patients

Module 4 - 22h : Apprécier l'état clinique d'une personne

- Anatomie physiologie du corps humain : les fonctions vitales / Physiopathologie
- Les paramètres vitaux : mesures quantitatives et qualitatives
- Surveillance des fonctions vitales et des paramètres vitaux
- Transmission d'un bilan / Dispositifs médicaux

Module 5 - 5h : Transmettre les informations participant à la continuité des soins et à la gestion administrative du dossier

- Le système de santé et la Sécurité sociale : grands principes d'organisation, éléments nécessaires à la facturation des transports sanitaires
- Rôle de l'auxiliaire ambulancier dans la transmission des informations : continuité des soins, utilisation des moyens de transmission des informations, respect des procédures et des protocoles, respect des règles professionnelles

Module 6 - 24h : Utiliser les techniques préventives de manutention

- Principes de manutention des patients
- Techniques de mobilisation, de manutention et d'installation des patients
- Aide à la marche et aux déplacements
- Techniques de transfert / Utilisation des dispositifs de transfert / Transferts et dispositifs médicaux
- Assistance de l'ambulancier : techniques de brancardage

Module 7 - 5h : Assurer la sécurité du transport sanitaire

- Code de la route : réglementation
- Conduite : règles, itinéraires, effets du transport sur l'organisme, respect du confort et de la sécurité des patients
- Le véhicule : surveillance technique du VSL et de l'ambulance, entretien courant, rudiments de mécanique

Module 8 - 21h : Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient

Programme conforme à l'Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2, soit 3 modules d'enseignement théorique et pratique relatifs :

- à la prise en charge des urgences vitales
- à la prise en charge des urgences potentielles
- aux risques collectifs

METHODES ET MOYENS

Apports de connaissances : présentation PPT, remise documents papiers, brainstorming
Ateliers pratiques
Travaux individuels et de groupe
Utilisation d'une ambulance, matériel de simulation pour la pratique des gestes d'urgence

DISPOSITIF D'EVALUATION

Evaluation des attentes de la formation
Attestation de validation de la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 (AFGSU 2)
Attestation de formation validant les compétences acquises en formation
Evaluation de la satisfaction des participants (évaluation « à chaud »)

INTERVENANTS

Infirmiers, cadre de santé, ambulanciers, formateurs FGSU, kinésithérapeutes, ergothérapeutes

DEMARCHE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, il est possible de mettre en place un parcours spécifique d'aménagement de la formation. Contactez notre référent Handicap : **Mme Estelle LAVE**, estelle.lave@ifvps.fr Tél. : **04 94 00 58 87**

Université de Toulon, Campus de La Garde, bat S RDC, 83130 La Garde



Ce bâtiment est **accessible à tous**.
Voir ci-dessous la liste des équipements
non disponibles dans ce bâtiment.

Du personnel est disponible à l'accueil
afin de vous informer sur l'accessibilité
du bâtiment et des services